

La présidente de l'université de Lorraine en total désaccord avec la loi immigration

Hélène Boulanger, présidente de l'Université de Lorraine

Hélène Boulanger, présidente de l'Université de Lorraine. Photo Alexandre Marchi

Votre première réaction à ce nouveau texte de loi ?

Hélène Boulanger : « Globalement, cela porte atteinte à des valeurs auxquelles je suis très attachée, comme les principes du droit du sol, de l'égalité de traitement ou des aides sociales. Or ces valeurs fortes de la République sont mises à mal par [certaines dispositions du texte](#). En ce qui concerne le milieu étudiant, cette loi est extrêmement dérangeante car l'université est, par essence, internationale : elle se nourrit de la mobilité des étudiants, des personnels, des chercheurs... [Nous accueillons des étudiants étrangers](#) et nos étudiants partent dans d'autres pays : nous vivons grâce à la libre circulation des personnes. »

La loi prévoit une caution à verser par les étrangers qui viendraient étudier en France. Une mesure présentée comme une sorte de "garantie", certains étrangers disant venir étudier en France, alors que dans les faits ça n'est pas le cas...

« Quel qu'en soit le montant, cette caution, sur le principe, me dérange. Car faire des études, ce n'est pas comme louer un appartement ou un vélo ! L'Université de Lorraine reçoit chaque année des dizaines de milliers de demandes, toutes examinées avec soin par nos équipes pédagogiques, qui retiennent les meilleurs dossiers. Et je ne crois pas que, par le comportement de quelques-uns, on puisse tirer une règle générale à appliquer à l'ensemble des étrangers, au mépris des principes fondamentaux de la République française. »

Que représentent aujourd'hui les étudiants étrangers au sein de l'UL ?

« L'Université accueille environ 10 000 étudiants étrangers sur un total de 60 000. Certains viennent pour une année de Master seulement, d'autres pour plusieurs années selon leurs possibilités de formation. La moitié de nos étudiants en doctorat sont de nationalité étrangère et ailleurs dans le monde, c'est pareil ! Encore une fois, la mobilité des personnes et des connaissances, c'est l'essence des universités, de leur potentiel de recherche, d'innovation, de formation... »

À terme, quelles pourraient être les conséquences de cette nouvelle loi sur le milieu étudiant ?

« On serait notamment privés d'étudiants étrangers qui sont jusqu'à présent formés et trouvent même un emploi dans les entreprises lorraines. Ces gens, s'ils repartent chez eux ou dans un autre pays, sont aussi les ambassadeurs de [la Lorraine, qui s'est d'ailleurs forgée à travers des flux migratoires](#) et le mélange des cultures. »